

Je voudrais maintenant aborder le projet de loi et les amendements dont nous sommes saisis. La députée semble soulagée de voir que je ne parle plus de la duplicité dont se rend coupable son parti en frayant avec les conservateurs. Je peux la comprendre. Cela doit être très gênant.

• (1550)

La députée d'Ottawa-Ouest a proposé certains amendements auxquels je veux m'arrêter. Ces amendements ont trait aux plaintes de harcèlement sexuel ou personnel ou d'abus de pouvoir.

Par ces amendements, la députée espère donner plus de mordant à la détermination du gouvernement à traiter ces plaintes lorsqu'elles se rapportent au milieu de travail.

Une des lacunes du projet de loi, c'est qu'il ne prévoit aucune mesure de redressement. La députée d'Ottawa-Ouest a présenté des amendements très raisonnables et très sensés. Il n'y a rien d'effrayant dans ces amendements, rien qui rappelle trop le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario.

Ce sont des amendements sensés, raisonnables, judicieux et clairs. Ce sont des amendements, madame la Présidente, auxquels tous les députés, y compris les bien pensants du parti ministériel, devraient souscrire d'emblée. J'exhorte les députés ministériels à examiner les amendements et à ne pas voter aveuglément comme ils ont semblé le faire sur tous les autres amendements examinés jusqu'à maintenant. Pensez à protéger les victimes de harcèlement et des abus de pouvoir, offrons-leur une protection légale, ne laissons pas la Commission de la fonction publique libre de faire des recommandations et d'émettre des directives, exigeons qu'elle émette des directives et qu'elle prenne des mesures pour s'occuper des plaintes qui nous sont présentées.

C'est tout ce que visent les amendements. Ce n'est pas trop demander, surtout à notre époque. J'exhorte les députés ministériels à y penser à deux fois avant de voter contre les amendements. Je les exhorte à les accepter.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-26, que l'on appelle parfois le projet Fonction publique 2000 mais que l'on devrait qualifier plutôt à juste titre de Foutoir public 2000.

Initiatives ministérielles

Toutes ces modes de gestion qui se suivent sont vraiment étonnantes, mais les changements que le gouvernement veut imposer à ses employés sont franchement consternants.

Un de mes collègues libéraux a parlé avec une rare éloquence des fonctionnaires, dont la plupart sont concentrés dans sa circonscription. Comme il est leur représentant, je ne m'étonne pas qu'il les connaisse autant et qu'il parle d'eux avec autant d'éloquence.

Mais il y a aussi beaucoup de fonctionnaires ailleurs dans les autres circonscriptions. Je tiens à souligner publiquement que les services qu'ils me rendent à mon bureau et qu'ils rendent aux autres députés sont incommensurables. Certaines des dispositions du projet de loi C-26 vont vraiment à l'encontre de l'excellent travail que ces gens-là accomplissent.

En ce qui touche les motions nos 5 et 7, il est proposé que la Loi sur l'emploi dans la fonction publique soit alignée sur la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Je ne suis pas convaincu que ce soit là une recommandation souhaitable. En fait, je crois savoir que la Loi sur l'équité en matière d'emploi est truffée de lacunes.

Des fonctionnaires sont venus me voir pour me dire qu'ils avaient épuisé tous les recours que prévoient la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Commission des droits de la personne, un organisme créé pour protéger les fonctionnaires fédéraux au-delà même de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Je dois dire que les deux ne donnent guère de résultats satisfaisants. Une tragédie s'est abattue sur les gens qui ont combattu pour la défense de leurs droits. Les motions dont nous sommes saisis portent sur le harcèlement sexuel. Certaines des personnes qui sont venues me rencontrer ont aussi eu des problèmes de cet ordre. En fait, pour tous les ordres de problèmes, qu'ils relèvent de la Loi sur les droits de la personne ou de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le gouvernement, le principal employeur du pays, ne s'est pas montré à la hauteur.

La tragédie qui s'est abattue sur ces gens ne se décrit même pas. Je vous rapporte une histoire dont on m'a parlé aujourd'hui. Je pense qu'il vaut la peine de la reprendre, même si l'un de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en a déjà parlé. Une militaire est sur le point d'être jugée en cour martiale, parce qu'elle en a appelé de la décision du tribunal militaire dans une poursuite pour harcèlement sexuel et que les circonstances ayant entouré les faits ont été rendues publiques.